



Problème avec le gérant, aucune réponse de sa part

Par **anastasya**, le **25/11/2009** à **10:50**

Bonjour,
Nous avons eu des problèmes d'étanchéité dans l'immeuble (toiture a refaire), nous n'avons aucun échange avec le gérant depuis plus de six mois, malgré plusieurs mails et courrier recommandé envoyé par trois copropriétaires.
Tous les copropriétaires règlent leurs appels de fonds.
Que pouvons nous faire a ce jour, au niveau juridique ?
Merci de votre réponse
Mr et Mme Daiello

Par **persan80**, le **27/11/2009** à **23:09**

Bonjour,
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à tous les copropriétaires et au syndic actuel.
Vous convoquez une assemblée et vous proposez la nomination d'un nouveau syndic dont vous joignez le contrat dans la lettre.
L'un de vous peut être syndic bénévole..
Avant l'assemblée, entendez-vous pour voter la même chose avec au moins la moitié des millièmes.
Avec moins de 500 / 1000°, l'ancien syndic ne sera pas réélu.
La convocation doit parvenir au moins 21 jours francs avant l'assemblée.
Cordialement.